



Paris, le 8 juin 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Michel Barnier salue l'issue favorable des discussions avec la Commission pour le maintien de l'interdiction du coupage de vin blanc et de vin rouge pour fabriquer du vin rosé.

Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche, avait engagé depuis plusieurs mois un dialogue avec Mariann Fischer Boel, commissaire en charge de l'agriculture et du développement rural, et les professionnels de la filière, sur la nécessité de maintenir l'interdiction du coupage de vin blanc et de vin rouge pour fabriquer du vin rosé sans indication géographique.

Alors que la commission avait proposé de lever cette interdiction, la France a fait connaître son opposition à un tel projet.

En saluant cette décision, Michel Barnier réaffirme « l'attachement de la France aux politiques de qualité et à son modèle alimentaire ».

C'est grâce à ses vins rosés élaborés selon un mode de macération spécifique que la France occupe la place de premier producteur mondial de vin rosé de qualité.

Les professionnels français, qui seront reçus aujourd'hui au ministère, et les producteurs européens se sont mobilisés activement depuis plusieurs mois pour convaincre la commission de maintenir la production traditionnelle de vin rosé.

Contact presse :

Service de presse du Cabinet de Michel Barnier : 01 49 55 59 74